

NOUVELLES PRATIQUES SPORTS DE BASE ?

PAR O. BESSY

A partir d'une recherche sur les pratiques corporelles dans le domaine de la sociologie (*), menée parallèlement à une activité de huit ans en collège, l'auteur propose ici une réflexion sur le choix des objets d'enseignement en EPS. Amorcée au sein du groupe d'innovation pédagogique de Créteil en 1988 (mission programme EPS), cet article doit beaucoup « à l'influence amicale et éclairée » d'A. Davis. Sa mise en forme, plus particulièrement centrée sur le dilemme « nouvelles pratiques, sports de base », s'inscrit dans le cadre du programme de l'écrit 2, thème 1 du CAPEPS : « Classification des APS. Analyses des grandes catégories de pratiques motrices et pertinence des choix au regard des effets recherchés ».

DU CONSTAT AU QUESTIONNEMENT

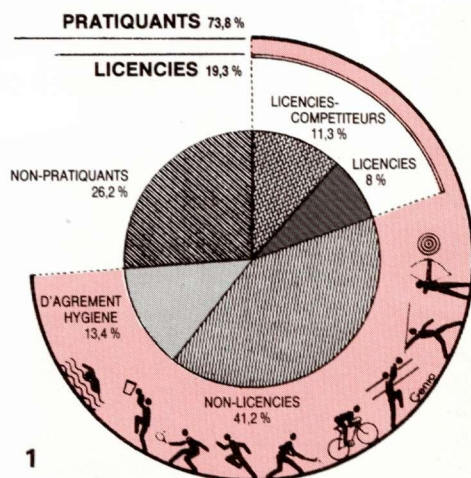
Le modèle sportif traditionnel est en crise. Ce phénomène se caractérise par l'écart de plus en plus grand qui sépare le champion du pratiquant et se traduit par le développement de nouveaux modes de pratique liés à l'évolution du contexte socio-culturel. La massification de nouvelles valeurs qui s'articulent autour de la valorisation de soi (soucis hygiéniques, esthétiques et hédonistes) et d'un désir farouche de liberté, se concrétise dans le nombre de plus en plus important de nos contemporains pratiquant une activité physique hors du cadre institutionnel (cf. schéma 1 p. 76). Le succès que connaissent depuis une dizaine d'années de « nouvelles pratiques » (1) à l'image principalement des sports de « glisse » (surf, wind-surf, vol libre, skate board) et des pratiques « réflexives » (yoga, relaxation) et surtout celui de nouvelles modalités de pratiques anciennes (gymnastiques et danses, course à pied, natation, vélo), confirme ce souci de découvrir d'autres sensations, d'autres horizons et d'être efficace par rapport à sa santé, son apparence, son équilibre psychologique. La signification sociale de ces pratiques se trouve être attestée par la récente enquête de l'INSEP (2).

Face à cette nouvelle culture sportive, s'imposant aujourd'hui comme « un incontournable contexte » (3), comment l'EPS s'est-elle adaptée pour être en prise sur son temps ? Si l'on considère le contexte institutionnel, les Instructions Officielles de 1985 et leurs compléments pour les collèges (1986 pour les 6^e et 5^e, 1988 pour les 4^e et 3^e) et les lycées



PHOTOS : TEMPSPORT

Réflexion sur le choix des objets d'enseignement en EPS



« Les pratiques sportives des Français », enquête INSEP, 1985.

Activités	Répartition temps %			
	Total	Collège	Lycée	L.P.
Sports coll.	32,6	34,3	30,2	33,3
Athlétisme	30,1	28,4	27,8	34,2
Gymnastique	21,1	17,2	22,6	23,5
Natation	5,7	4,3	9,5	3,3
Combat	4,7	7,2	-	5,2
A.P.E.X.	3,3	6,1	3,8	-
Tennis	2,1	1,2	4,8	0,3
de table	0,7	1	1	-
A.P.P.N.	0,3	0,3	0,3	0,2
Divers	0,3	0,3	0,3	0,2

Tableau 1 : Répartition des activités et temps de pratique. (Extrait du rapport intermédiaire n° 1 du groupe de réflexion « Programmes en EPS » de l'Académie de Créteil, mai 1988).

Remarques :

Ce sondage réalisé dans l'Académie de Créteil, sous la forme d'un questionnaire adressé à 65 collèges, 42 lycées et 34 lycées professionnels, confirme sensiblement l'enquête de 1982 de l'Inspection Académique avec cependant des éclairages un peu diversifiés suivant les types d'établissements. Ce tableau montre à l'évidence que les pratiques scolaires s'articulent autour de trois APS. Il faut également souligner qu'il ne fait pas apparaître le temps réel de pratique mais la répartition du temps scolaire.

Enseignants dans l'Académie de Bordeaux				Licences Aquitaine	
Class ¹	Disciplines	Nombre	%	Nombre	Class ¹
1	Athlétisme	1012	99,11	5214	10
2	Handball	969	94,90	9244	5
3	Basket-ball	941	92,16	25897	4
4	Gymnastique	936	91,67	2905	15
5	Volley-ball	922	90,30	3067	14
6	Football	620	60,72	73743	1
7	Natation	515	50,44	4991	11
8	Rugby	416	40,74	33921	3
9	Trampoline	194	19,00	-	-
10	Lutte	187	18,31	non communiqués	
11	Tennis	186	18,21	73423	2
12	Danse	166	16,25	263	33
13	Hockey	154	15,08	393	29
14	Tennis de table	142	13,90	3485	13
15	Expression corporelle	128	12,53	-	-
16	G.R.S.	127	12,43	non communiqués	
17	Ski	72	7,05	1542*	17*
18	Pelote	67	6,56	8992	6
19	Badminton	61	5,97	226	34
20	C. d'orientation	59	5,77	302	31
21	Judo	46	4,50	2342*	16*
22	Canoé-kayak	41	4,01	533	28
23	Planche à voile	36	3,52	4676	12
24	Voile	32	3,13		

* Ski = 47 166 et judo = 17 600 licenciés non compétitifs.

Tableau 2 : Tableau comparatif entre les options choisies par les enseignants (1021) et le nombre de licenciés par discipline. (Extrait de « EPS, APS et nouvelles pratiques », A. Derlon, Revue STAPS. Dossier CAPEPS (écrit 2), octobre 1988.

(1987) ne manquent pas de nous sensibiliser à la nécessaire diversification des APS en milieu scolaire dans le but de faire découvrir aux élèves un large éventail de pratiques motrices (4). En même temps, ces textes incitent les enseignants d'EPS à jouer un rôle social visant à donner le goût (5) et les moyens aux élèves de pratiquer et d'assumer une activité physique aux différents âges de leur existence. Ces deux aspects montrent bien le souci du législateur d'adapter l'EPS au contexte socio-culturel et de favoriser ainsi l'intégration la plus efficace possible des élèves au sein de la société.

Cependant, l'observation de la réalité scolaire est tout autre. Elle dévoile un « ménage à trois », constitué par l'athlétisme, la gymnastique et les sports collectifs, qui monopolise entre 80 et 85 % du temps scolaire EPS et ce, avec de faibles variations selon le type de classe, d'établissement et même les régions ((6), (7), (8) et cf. tableaux 1 et 2). De plus, au-delà de l'aspect quantitatif, ces activités sont encore trop souvent enseignées sur la base d'un placage du modèle techniciste utilisé en club. Ce procédé didactique aboutit à des rejets et à des niveaux de compétence généralement faibles que révèlent d'une part, les choix et les résultats au Bac (9) des élèves et d'autre part, leur univers sportif à l'âge adulte (10).

L'analyse de ces trois contextes met en évidence un double décalage entre :

- les pratiques scolaires dominantes et les Instructions Officielles,

- les pratiques scolaires dominantes et les pratiques sociales les plus en vogue.

Au regard des finalités poursuivies par les Instructions Officielles et en référence avec le développement d'une nouvelle culture sportive, ce double décalage pose inévitablement le problème de la pertinence des choix d'APS, majoritairement effectués en EPS.

Face à ce constat, des prises de position trop catégoriques et souvent partisans dominent encore le débat. Aux tenants des « nouvelles » pratiques qui ne jurent que par elles et critiquent l'inadaptation et le « ringardisme » scolaire, répondent les apôtres des « sports de base » ou des activités historiquement constituées et à forte signification culturelle (11) qui qualifient d'engouement passager et de mode éphémère, ces nouvelles pratiques.

En rupture avec ces *a priori* qui ne tiennent pas compte dans le premier cas des contraintes de l'enseignement de l'EPS, au sein de l'institution scolaire, et dans le second cas de l'évolution de la société, notre projet est d'essayer de montrer que la pertinence des choix en matière d'APS ne se résume pas dans une alternative ou une opposition entre les « nouvelles pratiques » et les « sports plus traditionnels ». Elle doit être plutôt envisagée à travers le prisme d'une approche dialectique, prenant en compte les exigences institutionnelles et les nécessités culturelles.

En effet, au-delà de sa finalité éducative (apprentissage et évaluation de savoirs) l'EPS participe à la formation des jeunes générations qui lui confie la société pour en faire des personnes physiquement actives et autonomes des décennies à venir : d'où la nécessité pour l'EPS de faire écho à la culture sportive d'aujourd'hui. Mais dans quelle mesure ? C'est-à-dire à quelles conditions ? En évitant quelles dérives ? En proposant quels types de stratégies didactiques ?

L'AVENEMENT D'UNE NOUVELLE CULTURE SPORTIVE

De nombreux auteurs ont mis en évidence durant ces dernières années cette mutation culturelle :

► G. Lipovetsky utilise le concept de « post-modernisme » pour évoquer « la démocratisation de l'hédonisme, la consécration générale du nouveau, le triomphe de l'anti-morale et de l'anti-institutionnalisme » (12).

► G. Vigarello ne dément pas ces propos lorsqu'il écrit : « la nouveauté fondamentale des pratiques corporelles récentes est celle d'une montée de l'intime : l'attention va moins à la technique qu'aux transformations intérieures et personnalisées affirmation totalement novatrice d'une exigence psychologique, modifiant les activités et leurs visées... » (13).

► A. Ehrenberg considère également que : « le sport a rompu avec la morale disciplinaire de la soumission à des intérêts supérieurs, la régénération de la race, la patrie, le muscle révolutionnaire ou le Christ-Roi ; il a cessé d'être une contrainte qu'on s'impose à soi au nom de soi... » (14).

Ce nouveau projet de libération et de valorisation personnelle peut être considéré comme un idéal social de masse en référence avec ce que l'auteur appelle la généralisation d'un « individualisme entrepreneurial » (15), c'est-à-dire la substitution des valeurs méritocratiques traditionnelles réservées à une minorité représentative, par la multiplication des stéréotypes méritocratiques qui invitent tout un chacun à l'action, au travail, à l'efficacité corporelle, pour soi.

► A. Loret (16), enfin oppose une « culture sportive digitale » qui valorise :

- « l'échange » de la prestation physique en relation avec le modèle compétitif traditionnel basé sur la règle, la contrainte, le chiffre, l'arbitrage, un milieu standardisé et l'égalité stricte dans un souci de confrontation avec l'autre :

- une « culture sportive analogique » qui en rehausse l'usage, en référence avec de nouvelles modalités de pratiques où dominent la norme, le critère, la participation et l'évocation, le libre-arbitre, un milieu non codifié et une inégalité acceptée dans un souci d'accomplissement individuel.

D'après lui, le premier modèle qui définissait depuis le début du vingtième siècle le paradigme de la culture sportive est en train de « subir une profonde remise en forme » (17), au profit du second qui s'avère promouvoir les aspirations et représentations sociales dominantes.

La manifestation vivante d'une nouvelle culture sportive est fournie par l'investissement de plus en plus conséquent de pratiquants dans les activités physiques hygiéniques et de loisirs telles que les pratiques de « vertige et de contrôle » et de « mise en forme et d'expression corporelles », qui visent de nouvelles finalités et véhiculent de nouvelles mises en jeu corporelles, de nouveaux espaces, de nouvelles temporalités ainsi que de nouveaux modes de sociabilités. D'autre part, si l'on en croit l'enquête du Ministère de l'Education Nationale sur « les attitudes et pratiques en EPS » (25), cette culture sportive aurait contaminé les élèves,

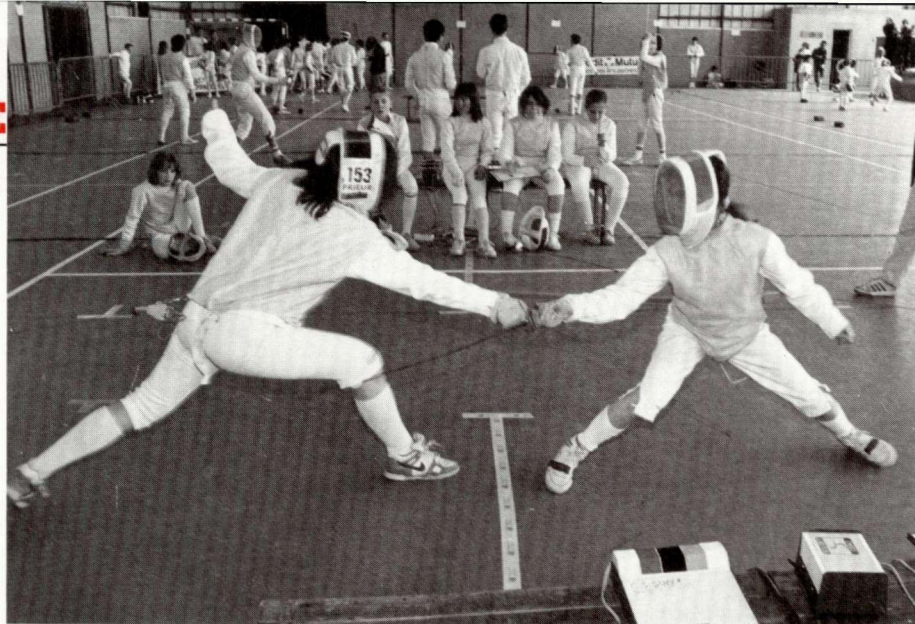


PHOTO : TEMPSPORT

PHOTOS : MARC BEAUDENON

qui de façon très majoritaire souhaitent pratiquer ces « nouvelles activités » et ne désirent pas pratiquer en priorité la gymnastique aux agrès, l'athlétisme et certains sports collectifs.

LES EXIGENCES INSTITUTIONNELLES

Les Instructions Officielles de 1985 principalement et leurs compléments incitent, certes, les enseignants à diversifier leur enseignement et à l'adapter à la culture sportive d'aujourd'hui mais elles leur demandent aussi, expressément, de donner les moyens à tous les élèves avec leurs différences, d'apprendre, de progresser et d'enrichir leur répertoire d'habiletés motrices.

Pour parvenir à de tels résultats, les étapes obligatoires (18) sont les suivantes :

- l'élaboration d'un projet pédagogique définissant les objectifs à atteindre et les moyens utilisés ;

- la recherche de contenus pertinents et formateurs ;

- la mise en place d'une pédagogie différenciée et de cycles d'apprentissage suffisamment longs pour permettre de réelles acquisitions ;

- l'utilisation de modalités d'évaluation à la fois formatives et sommatives facilitant et contrôlant les apprentissages.

De surcroît, dans la perspective d'une adaptation aux pratiques sociales, la combinaison des contraintes matérielles, temporelles, économiques, administratives et humaines (19)

qui se surajoute à ces exigences institutionnelles, apparaît comme un frein au changement (2).

PROPOSITION D'UNE STRATEGIE DIDACTIQUE EN EPS

La stratégie didactique mise en œuvre, a le souci de dépasser le clivage entre « nouvelles pratiques » et « sports de base ». Elle vise ainsi à éviter les dérives les plus classiques et se donne pour cela les moyens de préciser, à travers quatre orientations principales, les conditions d'intégration d'APS variées, représentatives des sept familles énoncées par les Instructions Officielles de 1985, et de leur faire jouer un rôle éducatif et social à part égale et entière.

Les trois dérives principales et constatables dans les établissements scolaires aujourd'hui sont :

- **Une dérive « aculturelle »** : elle témoigne d'un refus de céder à un engouement passager et rejette toute adaptation aux mutations actuelles en privilégiant un choix d'APS exclusivement centré sur les pratiques fondamentales, censées être suffisantes pour faire acquérir un « savoir moteur minimum » aux élèves (21).

- **Une dérive « démagogique et spontanéiste »** (22) :

Elle se traduit par une programmation abusive et souvent inconsidérée de ces « nouvelles pratiques » sous prétexte d'un engoue-

ment social et/ou comme refuge ou remédiation aux difficultés d'enseignement et principalement aux problèmes de motivations rencontrés. La question des acquis visés et des mises en œuvre didactiques proposées - pourquoi cette activité plutôt que telle autre ; pendant combien de temps et pour arriver à quoi, est alors éludée.

- **Une dérive « pédagogique »** : elle consiste à envisager les activités, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, exclusivement comme des moyens au service d'objectifs comportementalistes.

Les quatre orientations que nous présentons et dont l'articulation est souhaitable au sein d'un projet pédagogique EPS réaliste et modulable, peuvent se résumer dans :

① **Une meilleure planification des APS sur l'ensemble du cursus scolaire (cycle d'observation, d'orientation, L.P. et Lycée) et en relation avec l'UNSS (projet) pour permettre une diversification raisonnable et raisonnée et éviter ainsi les absences et les redondances pesantes.** Les travaux concernant les classifications (23, 24, 25), en spécifiant les caractéristiques des APS les unes par rapport aux autres, s'avèrent être à ce sujet intéressants dans le souci de développer l'ensemble des ressources motrices de l'élève et de mettre en jeu ses différents processus d'apprentissage sur l'ensemble de la scolarité (26).

Ce travail de planification doit dépasser le cadre du projet pédagogique EPS d'un établissement pour rechercher une harmonisation locale inter-établissements et se substituer ainsi à un programme national impossible en raison de l'hétérogénéité des ressources matérielles et humaines.

② **Une détermination préalable des objectifs de formation** : il s'agit de partir des objectifs pour choisir les APS qui semblent les plus pertinentes et non d'opérer un renversement de perspective. Cette orientation empêche deux impasses :

- enseigner l'activité pour elle-même en désaccord avec les I.O. de 1985 précisant que : « l'enseignement de l'EPS ne se confond pas avec les APS qu'elle propose et organise » ;

- ériger les conditions matérielles en critère de choix prioritaire et se contenter d'un modeste « plan d'occupation des sols ».

Elle permet à différentes familles d'activités d'être utilisées pour actualiser un même objectif. L'optimisation des processus aérobie, par exemple, peut être développée par : les courses à pied de longue durée, un travail d'endurance en natation, la course d'orientation et les sports de grands terrains. De même, la prise de risque peut être envisagée par le biais des activités de vertige et de contrôle en milieu incertain (escalade, ski, voile, kayak) mais aussi à travers l'activité gymnique.

③ **L'obligation, quelle que soit l'activité abordée, de réaliser un traitement didactique** visant à proposer des contenus pertinents et adaptés aux différents publics (ressources, représentations...) de manière à les motiver et les faire progresser dans le but de favoriser chez eux la création d'un rapport positif et durable aux APS. L'enseignant est alors animé par le souci d'envisager :

- un mode d'entrée dans l'activité en relation avec les « motifs d'agir » des élèves (27) ;

- un « décalage optimal » entre les ressources



PHOTOS : TEMPSPORT

de l'élève et les exigences des tâches proposées (28) ;
- une évaluation formative permanente.

④ Une adaptation des modes de transmission des contenus, associés aux activités traditionnelles en s'inspirant des pratiques nouvelles, à savoir en modifiant les stratégies d'apprentissage, la place et le rôle des enseignants par rapport aux élèves. Cela se traduit par :

- la proposition le plus fréquemment possible de situations de résolution de problèmes dans un but d'appropriation active ;
- la négociation de projets, de contrats ;
- la participation des élèves à la détermination des tâches et à la gestion des exercices ;
- une gestion flexible des formes de groupement.

Dans ces conditions, le choix des APS en EPS, ne s'effectue pas dans une opposition entre les « pratiques nouvelles » et les « sports de base » mais se fonde sur une stratégie didactique qui vise à diversifier de façon raisonnée et efficace les APS, favorise les progrès moteurs des élèves et les prépare à leur vie future en leur donnant les moyens de concevoir et gérer progressivement leur pratique.

Pour C. Pociello (29) : « ces changements enregistrés dans le système des sports au cours du dernier quart du XX^e siècle, ne font que reproduire le processus périodique et inéluctable de renouvellement des modèles sportifs sous l'effet de la transformation des rapports sociaux et des mutations culturelles. Il y a une centaine d'années, en effet, les sports d'origine anglo-saxonne ont tendu à substituer leurs modèles aux pratiques gymniques déjà inscrites dans la formation scolaire et largement popularisées. Les enseignants d'EPS peuvent-ils alors se soustraire à ces mutations culturelles et économiser une réflexion sociologique et prospective... sur leur registre particulier d'activités » ? Comme pour A. Loret (30) : « il reste que sur la base de la reconnaissance d'une crise des références sportives, il est important d'envisager le futur de l'EPS. L'idéogramme chinois signifiant crise définit deux concepts : le danger et l'opportunité qui est devant nous, est celle d'une actualisation de ces mêmes objectifs, mais une actualisation raisonnée... et non opportuniste qui ne tiendrait compte que des épiphénomènes de la modernité sportive ».

En accord avec ces auteurs, il nous semble donc que la prise en compte de cette nouvelle culture sportive est souhaitable et nécessaire pour le devenir de l'EPS. Toutefois, elle ne peut se concevoir à travers un élargissement opportuniste et inconsidéré des APS enseignées mais doit être envisagée plutôt à travers une réflexion prospective sur les finalités à poursuivre et les mises en œuvre didactiques les plus adaptées. Le travail déjà réalisé au niveau de la commission verticale EPS qui a débouché sur les I.O. de 1985, auquel fait suite aujourd'hui une vaste réflexion sur les contenus (31), nous paraît aller dans ce sens. En effet, la légitimité de l'EPS ne passe pas uniquement par sa capacité à déterminer des contenus d'enseignement acceptables par le système scolaire (32) mais se construit aussi à travers le rôle social qu'elle doit remplir vis-à-vis de l'évolution des valeurs et des modes de pratique de nos contemporains.

Olivier Bessy

Professeur agrégé d'EPS
UFR STAPS Bordeaux



NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) C. Pociello, *La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives. Sports et Société*, Vigot, 1981.
- (2) P. Irlinger, C. Louveau et M. Metoudi, *Les pratiques sportives des Français*. Enquête INSEP, 1985.
- (3) C. Louveau et M. Metoudi, *Les loisirs sportifs : Un incontournable contexte*. Revue EPS, n° 200 201, juillet-octobre 1986.
- (4) Il est précisé dans les compléments 6^e-5^e que les élèves de ces classes « doivent découvrir les activités de pleine nature, les activités duelles, l'athlétisme, les APEX, la gymnastique sportive et la GRS, la natation et les sports collectifs ».
- (5) On peut lire dans les Instructions Officielles pour les lycées : « l'EPS [...] peut offrir la possibilité d'éviter un désintérêt, voire une réaction de rejet qui marquerait l'attitude ultérieure de l'adolescent vis-à-vis des activités physiques et sportives et de leur pratique ».
- (6) R. Bertrand, *Les matières enseignées en EPS*. Revue EPS n° 166 (nov.-déc. 1980) et n° 202 (nov.-déc. 1986).
- (7) A. Derlon, « EPS, APS et nouvelles pratiques », une enquête dans l'Académie de Bordeaux. Revue STAPS (p. 107), Dossier C.A.P.E.P.S. (écrit 2), octobre 1988.
- (8) P. Arnaud, *La didactique de l'éducation physique. De l'objet culturel à l'objet d'enseignement. La psychopédagogie des APS*, p. 259, Privat, 1985.
- (9) D'après A. Davisse I.P.R. de l'Académie de Créteil, 10 % des garçons choisissent la gymnastique au Bac. Quelle image de cette activité se sont-ils construits tout au long de leur scolarité se demande-t-elle ? D'autre part, la moyenne nationale au Bac mais aussi aux BEP et CAP, avoisine 13/20, note qui signifie a priori des résultats satisfaisants. Cependant, la corporation est-elle réellement satisfaite du niveau objectif atteint par la majorité des élèves ? La qualification d'« éternels débutants » ne revient-elle pas comme un leitmotiv dans le discours des enseignants ?
- (10) Trop d'élèves stoppent toute activité physique après l'EPS obligatoire ou bien ne sont pas capables d'assumer leur pratique de façon autonome et efficace.
- (11) Selon les cas, la légitimité de ces activités est envisagée par ces enseignants, sous l'angle de sa richesse motrice (« sport de base ») ou de sa signification culturelle, liée à son ancrage particulièrement fort au niveau du patrimoine national ou local.
- (12) G. Lipovetsky, *L'ère du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*. Gallimard, 1985.
- (13) G. Vigarello, *Les vertiges de l'intime. Le corps... entre illusions et savoirs*. Revue Esprit, février 1982.
- (14) A. Ehrenberg, *Le sport aventure, la nouvelle façon de se penser*. Libération, vendredi 27 janvier 1989.
- (15) A. Ehrenberg, *Le show méritocratique*. Platin. Stéphanie. Tapie et quelques autres. Revue Esprit, Le nouvel âge du sport, p. 267, avril 1987.
- (16) A. Loret, *Culture sportive et prospective éducative en EPS*. Echanges et controverses, lieu de confrontation en EPS, n° 1, p. 136, 1989.
- (17) A. Loret, *Culture sportive « analogique » et cultures sportives « digitales »*. Sport et changement social, p. 189, 3 et 4 avril 1987, Bordeaux.
- (18) Voir Instructions Officielles collèges, 1985.
- (19) Nous entendons par là, l'influence conjuguée de la formation et des caractéristiques sociologiques (sexe, âge et C.S.P.) des enseignants.
- (20) P. Arnaud, *La didactique de l'éducation physique. De l'objet culturel à l'objet d'enseignement. La psychopédagogie des APS*, p. 261, Privat, 1985.
- (21) Ibid, p. 263.
- (22) Qualificatifs empruntés à A. Davisse.
- (23) G. Guyotot, classification des APS selon les modèles existentiels de relations, cité par P. Arnaud dans la revue EPS et l'innovation didactique 1950-1982, 3^e partie, EPS n° 198, mars-avril 1986.
- (24) P. Parlebas, *Lexique commenté en sciences de l'action motrice*, INSEP, 1981 (p. 5 à 20).
- (25) S. Arnold, *Le développement des habiletés sportives*. Dossier EPS n° 3, 1985, (taxonomies fondées sur les théories de l'apprentissage, cf. celle de B. Knapp (p. 17)).
- (26) A. Hébrard, *L'éducation physique et sportive. Réflexions et perspectives*. Revue EPS, 1986 et plus particulièrement le choix des activités en EPS (p. 58).
- (27) A. Davisse, *Sur l'EPS des filles*. Annexe n° 17, livre d'Hébrard et article dans la revue EPS avec M. Volondat, *Mixité. Pédagogie des différences et didactiques*. juillet-août 1987.
- (28) J.-P. Famose, *Tâches motrices et stratégies pédagogiques en EPS*. Dossier EPS n° 1, juin 1983.
- (29) C. Pociello, *Quelques idées inspirées par l'analyse sociologique et prospective des pratiques*. Annexe 6, livre d'Hébrard.
- (30) A. Loret, *Culture sportive et prospective éducative en EPS*. Echanges et controverses, lieu de confrontation en EPS n° 1, p. 152, 1989.
- (31) C. Pineau, *EPS, discipline d'enseignement*. Revue EPS, n° 205, mai-juin 1987 et l'EPS en 1992 ou les aventures d'une didactique. Idem, mai-juin 1988. Et, *Programme et savoirs en EPS*. Idem, mars-avril 1989.
- (32) P. Arnaud utilise l'expression d'« orthodoxie scolaire » à ce propos.

(*) Thèse à soutenir en décembre 1990, intitulée : « De nouveaux espaces pour le corps. Approche sociologique des espaces privés de mise en forme intra-urbains ». L'exemple parisien (Université Paris V).